

Rapport de mission
(Mission auprès du GNFC de l'OMC – Consultation du président)

2 février 2006
Toni Matsudaira

Le président du groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation du commerce, M. Tony Miller (chef de la délégation de Hong Kong, Chine, auprès de l'OMC), a tenu une réunion avec les membres de l'OMC à Genève, le 30 janvier dernier. Il avait également invité l'OMD à participer à la réunion.

La réunion était organisée sous la forme d'une consultation du président en sa qualité personnelle de président. Aucun document n'a été diffusé lors de la réunion.

De nombreux membres de l'OMC participaient à la réunion. Malheureusement, en raison d'un conflit de calendrier avec le Congrès mondial OMPI/OMD sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, qui se tenait à Genève à la même date, peu d'attachés douaniers participaient à la réunion de l'OMC.

La consultation du président de l'OMC avait pour but de donner aux membres de l'OMC l'occasion d'approfondir les travaux sur l'ensemble des éléments des mandats de négociation. Quatre séances se sont tenues: 1) Questions se rapportant à l'assistance technique/au renforcement des capacités; 2) Traitement spécial et différencié; 3) Propositions relatives aux articles V, VIII et X du GATT; et 4) Divers, y compris la coopération douanière.

1) Questions se rapportant à l'AT/RC

Le Secrétariat de l'OMC a rappelé qu'il avait proposé en décembre 2006 une extension considérable en 2007 de son programme d'assistance technique en matière de facilitation du commerce. Il a proposé de mettre en place un projet d'évaluation des besoins en matière de facilitation du commerce, qui prévoirait l'organisation d'ateliers au niveau national pour tous les membres de l'OMC qui en feraient la demande, ainsi que la mise à disposition d'observateurs chargés d'aider les membres concernés à évaluer eux-mêmes leurs besoins, comme prévu dans le mandat de négociation.

Il a ensuite rendu compte de l'état d'avancement des travaux.

L'évaluation des besoins se fera à l'aide d'un instrument que la Banque mondiale est en train d'élaborer avec la coopération du Secrétariat de l'OMD, du FMI, du Secrétariat de l'OMC et d'autres organisations de l'annexe D. La mise au point de l'instrument est sur le point d'aboutir.

À la fin du mois de février, une équipe constituée de représentants de l'OMC, de l'OMD, de la Banque mondiale et, vraisemblablement, du FMI procédera à un essai sur le terrain de l'instrument d'évaluation des besoins en Zambie. Au terme de cet essai, l'équipe mettra l'instrument au point et le diffusera auprès de tous les membres de l'OMC.

Le Secrétariat de l'OMC a vivement invité tous les membres et observateurs de l'OMC souhaitant recevoir une assistance à recourir à cet instrument d'auto-évaluation en vue de lui soumettre une demande. Au 30 janvier, 17 pays avaient présenté une demande.

(Au 2 février, 29 membres de l'OMC avaient sollicité l'assistance proposée.) Afin d'être en mesure de solliciter des fonds auprès des donateurs, il faut que le Secrétariat de l'OMC fournisse des estimations des montants nécessaires. L'idée est de constituer un fonds au sein de l'OMC qui soit consacré à ce projet particulier.

Avant qu'une évaluation des besoins ne soit entamée, il faut que des fonctionnaires en poste dans la capitale procèdent aux préparatifs nécessaires, par exemple en établissant un comité ou un groupe de travail et en recensant les parties prenantes. Afin de contribuer à ces préparatifs, le Secrétariat de l'OMC rencontrera au préalable les délégués concernés en poste à Genève pour expliquer le processus engagé et les préparatifs nécessaires.

En outre, le Secrétariat de l'OMC proposera d'organiser sept ateliers régionaux en 2007, ce qui permettra de fournir des informations générales sur les négociations, d'expliquer le fonctionnement de l'instrument d'auto-évaluation et de fournir des instructions quant à la manière d'organiser et de préparer l'évaluation des besoins. Le Secrétariat de l'OMC demande aux pays concernés d'envoyer des fonctionnaires compétents participer aux ateliers régionaux. Il conviendrait d'inviter deux fonctionnaires par pays: il serait souhaitable que l'un soit issu du ministère chargé des négociations sur la facilitation du commerce, et que l'autre soit issu de l'administration chargée de la mise en œuvre, notamment la douane. Ces deux fonctionnaires joueront un rôle de premier plan dans le cadre de l'atelier national sur l'évaluation des besoins.

Le premier atelier régional se tiendra au Qatar, à l'intention des pays arabes et du Moyen-Orient, du 18 au 22 mars. L'atelier régional destiné aux pays africains anglophones est prévu pour la semaine du 16 avril. Un atelier pour la région Asie/Pacifique est prévu pour la semaine du 7 mai. Les dates et les lieux des séminaires pour les autres régions ne sont pas encore fixés.

Les membres de l'OMC ont accueilli l'initiative favorablement et se sont réjoui des progrès réalisés. Ils ont aussi déclaré attendre avec intérêt de recevoir de plus amples précisions à l'avenir.

Outre le projet relatif aux ateliers d'évaluation des besoins nationaux, certaines délégations ont expliqué qu'elles avaient besoin d'un concours pour pouvoir répondre à leurs besoins en termes d'infrastructures physiques ainsi que d'une assistance technique et financière.

2) Traitement spécial & différencié

Les membres de l'OMC ont ensuite entamé des négociations sur les propositions relatives au traitement spécial et différencié, ou, en d'autres termes, sur le mécanisme de mise en œuvre. Deux propositions importantes, à savoir la proposition TN/TF/W/137 et la proposition W/142, étaient sur la table. Le principe de base des deux propositions était similaire. Il visait à ce que les membres de l'OMC 1) vérifient leur capacité de mise en œuvre; et 2) dans le cas où celle-ci serait insuffisante, demandent un délai de mise en œuvre ou sollicitent une AT/RC; 3) l'AT/RC serait organisé sur demande, à défaut de quoi aucune obligation dans le cadre de l'OMC ne serait imposée au membre de l'OMC concerné dans le domaine considéré. Ce mécanisme permettra d'offrir un traitement spécial et différencié adapté en fonction de chaque question et de chaque pays.

Certains délégués ont demandé des précisions sur la manière de classer un engagement en fonction de trois catégories: a) le pays peut y faire face immédiatement, b) le pays peut y faire face au terme d'un certain délai; ou c) le pays a besoin d'une assistance en termes de renforcement des capacités pour pouvoir procéder à la mise en œuvre. D'autres délégués ont insisté sur l'importance du partenariat entre le pays bénéficiaire et le donateur. Plusieurs membres de l'OMC ont également souligné le rôle des organisations intergouvernementales dans le cadre de ces partenariats.

La question du mécanisme de règlement des différends a été soulevée, mais n'a pas fait l'objet d'une discussion approfondie. Un délégué a suggéré de recourir aux bons offices et à la médiation avant d'envisager de recourir directement à la procédure du groupe spécial de l'OMC.

3) Propositions relatives aux articles V, VIII et X du GATT

Le président a cédé la parole aux participants en vue des négociations sur les propositions relatives aux articles V, XIII et X du GATT.

Certains membres de l'OMC ont fait valoir que les textes se trouvant sur la table de négociation n'étaient pas exhaustifs et que des propositions supplémentaires seraient présentées.

Il était relativement manifeste que nombre de membres de l'OMC n'étaient pas disposés à négocier ces propositions au terme du long intervalle. La seule proposition à faire exception était celle relative aux droits et taxes. Des échanges de vues dynamiques ont eu lieu sur les droits et taxes ad valorem.

4) Divers

Aucune intervention particulière n'a eu lieu sous ce point.

Il était prévu à l'origine que la réunion dure deux jours, mais elle n'a en définitive duré qu'un jour. Cette réunion était la dernière sous la conduite du président actuel. Un nouveau président du GNFC sera désigné par le Conseil général de l'OMC le 7 ou le 8 février¹. Le calendrier des réunions du GNFC de l'OMC dépendra du programme de travail de ce nouveau président.

Toutefois, le Secrétariat de l'OMC a fait savoir qu'il avait réservé une salle de réunion pour les 12 et 14 mars, le taux d'occupation des salles à l'OMC étant très élevé.

*

* *

¹ Le 7 février 2007, S. E. M. Eduardo Ernesto SPERISEN-YURT, ambassadeur du Guatemala auprès de l'OMC, a été désigné président du GNFC.